

Procès Verbal de la réunion du 26 mai 2008

Le vingt mai deux mille huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **vingt six mai deux mille huit**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- * Avenir du bureau de Poste
- * Subventions aux associations
- * Délégations données au Maire
- * Personnel communal – gestion des carrières
- * Travaux d'aménagement de la garderie
- * vente du Presbytère
- * Démolition des anciens préfas – repérage amiante
- * Aménagement d'un espace cinéraire
- * Informatisation de la bibliothèque
- * Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille huit, le vingt six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane

Mmes BOUTIN Annabelle, EBRAN PICHON Martine, OLEAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian,
ROUSSEAU Daniel.

Absent : M. DELAVault Hubert

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal des réunions des 22 mars 2008, 31 mars 2008, 14 avril 2008, et 21 avril 2008

Le Président soumet aux membres présents aux réunions des 22 mars 2008, 31 mars 2008, 14 avril 2008, et 21 avril 2008 les procès verbal s'y rattachant.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente Monsieur Jean Marie BERLAND, Directeur du Groupement Postal Val Gartempe, et Monsieur Raphaël MASSON, Directeur financier du bureau de LUSIGNAN.

Les points suivants ont été abordés :

- présentation des contraintes qui incombent à La Poste
 - * contexte concurrentiel
 - * modification des possibilités et réduction des plages horaires en ce qui concerne le transport
 - * fin du monopôle (outre le 0 – 20 g)

- nécessité de réorganiser le travail pour améliorer les performances
 - * Bureau de JAZENEUIL : 18 heures d'ouverture par semaine pour 5h30 d'activités réelles.

- Recherche de solution de partenariat
 - * Relais poste commerçant
 - * agence postale communale

**N° 432 – Création d'un poste
d'ATSEM Principal 2^{ème} classe**

L'agent actuellement employé au grade d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) de 1^{ère} classe a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour sa proposition d'avancement au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'effectuer une transformation de poste en supprimant le poste actuel d'ATSEM 1^{ère} classe et en créant un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe sur la base horaire hebdomadaire de 33/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2008.

**N° 433 – Personnel communal
- Gestion des carrières -**

Deux dossiers sont présentés au Conseil Municipal :

1. Madame Nicole RIVAULT est actuellement employée en contrat à durée indéterminée comme agent de service affecté au service scolaire, à raison de 3 heures les jours d'école avec restauration scolaire, et 2 heures les jours d'école sans restauration scolaire (10.5/35^{ème}).

Après la réalisation d'une évaluation très favorable, Monsieur le maire propose de faire évoluer Madame Nicole RIVAULT dans son plan de carrière et notamment lui permettre d'accéder au 2^{ème} échelon de son grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre un avenant au Contrat à Durée Indéterminée de Madame Nicole RIVAULT pour lui permettre d'accéder au 2^{ème} échelon de son grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

2. Monsieur Benoît POTHET est actuellement employé sous Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) depuis le 1^{er} juillet 2006. Ce contrat qui bénéficie d'une aide de l'Etat à hauteur de 90% et qui ne peut être prolongé au-delà de 2 années, arrive à son terme le 30 juin 2008.

La Mission Locale de LUSIGNAN propose de réaliser un contrat CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) qui s'adresse au 16 – 25 ans et qui permet aux personnes concernées d'accéder à des avantages tels que la Couverture Maladie Universelle, des bourses, et l'accès à des contrats aidés de type Contrat Initiative Emploi (CIE - 35% d'aide de l'Etat pendant 2 années maximum).

Le Conseil Municipal souhaite se donner un peu plus de temps de réflexion pour connaître exactement les besoins en personnel affecté à l'entretien de la voirie et des bâtiments.

N° 434 – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le décret n°2007-1630 du 19.11.2007 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) a modifié l'article 2 du décret du 14 janvier 2002.

Ainsi, les IHTS peuvent être versées à tous les agents relevant des catégories C et B quelque soit leur indice.

Je vous propose donc que les heures supplémentaires réalisées et reconnues par l'autorité territoriale puissent être accordées aux agents de la catégorie C et B étant amené à en effectuer.

D'autre part, depuis la même date (19.11.2007), les IHTS sont cumulables avec les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) dont bénéficient les agents de catégories B au-delà de l'indice brut 380.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande un réexamen des plannings des agents
- accepte le versement d'IHTS réalisées et reconnues par l'autorité territoriale aux agents de catégorie B et C
- accepte le cumul des IHTS avec les IFTS des agents de catégorie B au-delà de l'indice brut 380.

N° 435 – Subventions aux associations et au Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations de la manière suivante :

Associations	Rappel subv. versées en 2007	Demande subv. 2008 en €	2008	
			vote	suffrages
JFC (fonctionnement)	1 000	Compte exploitation. 1000 € ou prise en charge eau élec trçage	500 € + trçage	unanimité
APE (fonctionnement)	450	Compte exploitation.	450 €	"
Coop scolaire (projet école)	1 550	projet école	1900 €	"
« (projet sculpture)	200	Piscine 1250 €	<i>attribuée en 2007 payée en 2008</i>	
« (complément livrets)	200	Musique 200 €	<i>attribuée en 2007 payée en 2008</i>	
« (complément sculpture)	100	/		
ACCA (fonctionnement)	85	Compte exploitation.	85 €	unanimité
Pierre de lune		1000 €	700 €	4 voix pour 500 € 5 voix pour 700 € 5 abstentions
Afro Jojos (fonctionnement)	1000	/	/	
HISTRA (concours dessin)	75	/	/	
FNACA (drapeau)	210	/	/	
UNSS collège		non connue	/	
Pompiers Lusignan	175	demande	175 €	unanimité
As. Amis Bibliothèque Département	80	Compte d'exploitation. 0,10 € / habitant	80 €	"
Accor	52	demande	52 €	"
Route histor. Abbayes Haut Poitou	34	Bilan financier	34 €	"
Prévention Routière	40	demande	40 €	"
Ligue Nation. contre cancer	100	demande	100 €	"
KDL production (spectacle 14 août 06)	240	spectacle 14 août 08 ?	/	
KDL production (spectacle 14 août 07)	240	/	/	
Lycée Louis Armand (projet BTS)	100	/	/	
Chambre Métiers Artisanat	/	demande (Dupuis Delincourt)	/	
		Pierre de Lune pour fête du 21 juin 2008	900 €	unanimité
Total	5 931 €			
TOTAL			5016 €	

Concernant le Fonds de Solidarité Logement, le Maire communique au Conseil Municipal, la demande de Monsieur le Préfet, relative à son financement.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement de ce dispositif, il est demandé à la Commune de renouveler le geste de solidarité sociale qu'elle réalise depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme de **125 €** au Fonds de Solidarité Logement du Département de la Vienne dont les actions (prêts ou secours) permettent aux plus démunis d'accéder à un logement ou de le conserver.

N° 436 – Délégations données au Maire

Après avoir pris connaissance de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne au Maire, les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; (unanimité)

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; (10 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; (unanimité)

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; (unanimité)

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; (unanimité)

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ; (13 voix pour, 1 voix contre)

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ; (unanimité)

N° 437 – Travaux d'aménagement à la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°430 en date du 21 avril 2008 relative aux travaux d'aménagement de la garderie périscolaire.

Il avait été décidé notamment la suppression des deux cloisons intermédiaires séparant les deux pièces principales, et une nouvelle disposition de l'escalier le long du mur porteur, l'ensemble des travaux devant être réalisé pendant les vacances scolaires d'été.

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

		HT	TTC
lot gros œuvre			
GAILLARD	Jean	1389,49	1661,83
ETAVARD	Dominique	545,00	651,82
lot menuiserie			
JEAN	Bernard	2661,70	3183,39
GARRAT	Jean Claude	/	/
lot peinture et sols			
FOURNIER	S.	3875,89	4635,56
DABIN	Pascal	3318,10	3968,45
lot électricité chauffage			
PROUTEAU	Sébastien	580,00	693,68
MIMAUULT	Frères	715,00	855,14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis des entreprises suivantes :

		HT	TTC
lot gros œuvre			
ETAVARD	Dominique	545,00	651,82
lot menuiserie			
JEAN	Bernard	2661,70	3183,39
lot peinture et sols			
FOURNIER	S.	3875,89	4635,56
lot électricité chauffage			
PROUTEAU	Sébastien	580,00	693,68

Le montant total des devis retenus s'élève à la somme de 7662.59 € HT, soit 9164.45 € TTC.

Il conviendra également de s'assurer les services d'un coordonnateur Sécurité Protection de la Santé avant le début des travaux.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Montant des travaux	7662.59 € HT	9164.45 € TTC
Montant prévisionnel de la mission SPS	1012.50 € HT	1210.95 € TTC
Total	8675.09 € HT	10375.40 € TTC

Subvention du Département (30% du HT)	2603 €
Subvention de la Région (environ 25% TTC des travaux)	2291 €
Récupération du FCTVA en 2010 (15.482% du TTC)	1606 €
Emprunt	3875 €
Total	10375 €

La réalisation d'un emprunt sera nécessaire pour équilibrer le plan de financement ci-dessus.

Le Maire précise que les charges relatives à cet emprunt seront transférables à la Communauté de Communes du Pays Méluzin au 1^{er} janvier 2009, dans le cadre de sa nouvelle compétence « école ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les devis retenus comme ci-dessus et charge le Maire de signer les marchés,
- demande au Maire de déposer des demandes de subvention auprès du Département et de la Région,
- demande une consultation pour la réalisation d'un emprunt auprès des organismes prêteurs suivants : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, DEXIA,
- donne pouvoir au Maire pour signer les documents et prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 438 – Vente du presbytère

Le Conseil Municipal établit un « prix de réserve de 110 000 € » qui fixe la limite inférieure en dessous de laquelle la vente du presbytère ne pourra être consentie.

Un délai de réponse de deux mois à compter de la date de la première parution dans la presse, est laissé aux adjudicataires pour remettre leur offre sous pli cacheté.

Le Conseil Municipal forme un bureau d'adjudication pour l'ouverture des plis :

- Le Maire, Monsieur Bernard BEAUBEAU
- Monsieur Jérôme MEMETEAU
- Mademoiselle Fabienne OLEAC
- Madame la Comptable du Trésor.

Madame Martine EBRAN PICHON quitte la salle des délibérations.

N° 439 – Démolition des anciens préfabriqués - Repérage amiante -

Monsieur le Maire rappelle le projet de démolition des anciens préfabriqués pour lequel il y a lieu de prévoir un repérage amiante.

Il communique le devis de la société CRD de POITIERS qui propose cette prestation pour un montant de 200 € TTC hors analyse.

En cas de soupçons de présence d'amiante, des prélèvements d'échantillons seront analysés en laboratoire pour en définir la nature. Le coût de l'analyse par échantillon est de 65 € TTC.

En cas de présence avérée d'amiante, des dispositions particulières pour la dépose seront appliquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la société CRD de POITIERS :

- pour le repérage amiante - montant 200 € TTC
- pour l'analyse des échantillons – montant 65 € TTC.

**N° 440 – Cimetière
- espace cinéraire -**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un espace cinéraire au cimetière communal.

L'Agence Technique Départementale à qui l'étude a été confiée, a réalisé des esquisses de plans d'aménagement avec la prévision de trois zones de quatre cavernes et d'un jardin du souvenir.

L'estimatif prévisionnel correspondant s'élève à la somme de 6 115 € HT, soit 7 313.54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient la proposition d'aménagement de l'Agence Technique Départementale
- demande une consultation des entreprises suivantes : Ets Christophe BRACONNIER, Ets Jardins délice, Ets Jardin Mélusin
- charge le Maire de déposer les demandes de subventions auprès du Département et de la Région.

N° 441 – Informatisation de la bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place une gestion informatisée de la bibliothèque municipale et étudier la possibilité d'y installer un point internet pour le public.

Des subventions de la Région, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales sont sous certaines conditions accordées pour ce genre de projet.

Une consultation auprès de plusieurs fournisseurs de matériel informatique sera mise en place.

Le Maire précise qu'une nouvelle équipe de bénévoles se met actuellement en place, une réunion étant programmée le samedi 7 juin prochain.

N° 442 – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Budget Commune

☞ une **réduction de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses de fonctionnement Chapitre 042		
• valeur comptable des immob. cédées	675	- 6810 €
• différence sur réalisation	676	- 2060 €
Total		- 8870 €
Recettes d'investissement Chapitre 040		
• différence sur réalisation	192	- 2060 €
• immobilisation terrain	2118	- 6810 €
Total		- 8870 €

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses de fonctionnement Chapitre 67		
• valeur comptable des immob. cédées	675	6810 €
• différence sur réalisation	676	2060 €
Total		8870 €
Recettes d'investissement Chapitre 19		
• différence sur réalisation	192	2060 €
Chapitre 21		
• immobilisation terrain	2118	6810 €
Total		8870 €

Budget Lotissement

☞ une **réduction de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses de fonctionnement Chapitre 042		
• frais accessoires sur terrain	608	- 15000 €
Total		- 15000 €
Recettes de fonctionnement Chapitre 042		
• transfert de charges	796	- 15000 €
Total		- 15000 €

☞ une **augmentation de crédit** concernant :

Désignation	Article	Montant
Dépenses de fonctionnement Chapitre 043		
• frais accessoires sur terrain	608	15000 €
Total		15000 €
Recettes de fonctionnement Chapitre 043		
• transfert de charges	796	15000 €
Total		15000 €

N° 443 – Rétrocession de dalles de pierre

Le Maire fait savoir que Monsieur et Madame QUITTE Florent ont souhaité acquérir le reste des dalles de pierre ayant servi aux travaux d'aménagement des extérieurs de l'immeuble 2 place de la Morinerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne son accord pour une rétrocession de la partie restante au prix d'acquisition, soit :

- 3.6 m² à 37 € = 133.20 €.

N° 444 – Informations diverses

Service minimum d'accueil dans les écoles primaires

Le Ministère de l'Education Nationale a décidé de mettre en place un dispositif permettant une participation financière de l'Etat pour les communes volontaires qui mettront en place un accueil des enfants scolarisés durant les heures normales d'enseignement.

De nouveaux textes de loi devraient sortir prochainement.

Assainissement du village des Quintardières

Une réflexion est actuellement menée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de LUSIGNAN pour la réfection du réseau d'eau du village des Quintardières en même temps que la mise en place du réseau d'assainissement.

Ce projet n'étant pas inscrit sur le budget 2008 du SIAEPA, les travaux seraient programmés sur l'exercice 2009.

Commission information communication

La commission a diffusé la première édition de « Jazeneuil Infos ». Celle-ci a reçu de bonnes appréciations des lecteurs.

Deux publications du bulletin municipal devraient avoir lieu fin juin et fin décembre pour avoir des contenus allégés et des informations à six mois d'intervalle.

Haut Débit Internet

Le Département de la Vienne a passé commande auprès de la société HDRR d'un marché de services pour permettre d'offrir à tous les habitants de la Vienne la possibilité d'accès à un débit de 2 Mb/s à l'été 2008.

Fêtes du 14 juillet et des 14 et 15 août

Au programme du 14 juillet

- 15H15 : Vin d'honneur sur le parvis de l'Eglise
- 15h45 : Concours de boules (triplettes)
- 16h00 : Jeux pour les enfants
- 19h30 : Apéritif sur le parvis de l'Eglise

L'organisation du concours de boules et des jeux pour les enfants sera confiée à l'association des Parents d'Elèves. Les lots seront offerts par la Commune.

Au programme du 14 août

- Animation

L'association Cant'ange de VIVONNE assurera l'animation autour du repas champêtre organisé par le Jazeneuil Football Club. Une demande de subvention sera déposée par l'association Cant'ange.

- Feu d'artifice

La société Pyro Concept de NAZELLES (37) assurera la fourniture, la mise en place, le tir du feu d'artifice et la sonorisation pour le prix global de 2 760 € TTC.

- Bal populaire

Un groupe de 3 musiciens (les Boss-Trio) propose une prestation pour le prix de 490 €.

Pour le 15 août, la programmation et l'organisation sont assurées par le JAZENEUIL Football Club.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 2 heures.